

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est devenue propriétaire des maisons CACHEUX situées à l'angle de la Place Ferri et de la rue de Secours. Un logement est encore occupé par Monsieur LARIQUE Raymond et il y a lieu de percevoir le loyer depuis le 1er AVRIL 1975. Il était fixé par l'ancien propriétaire à 270 Francs par mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

Le Maire est autorisé à louer provisoirement le logement situé dans l'immeuble communal sis à LUDRES, Place Ferri, à Monsieur LARIQUE Raymond. Cette location prendra effet au 1er AVRIL 1975. Le loyer est maintenu au prix de 270 Frs, payable mensuellement et d'avance sur simple émission d'un titre de recettes

Monsieur LARIQUE Raymond devra présenter une caution solvable. Pendant toute la durée de la location faite à titre précaire et révocable, l'occupant temporaire des lieux ne pourra demander aucune réparation et aucun aménagement à la commune propriétaire. Il devra s'engager à quitter les lieux dès qu'il y aura été invité par simple lettre. Cet immeuble étant voué à la démolition, il ne sera pas établi de bail, mais une simple convention réglant les modalités d'occupation du logement.

